

87

Commission permanente  
Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : M. MARTIN

49944

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Construction d'un nouveau foyer et aménagement de la cour de récréation  
du collège Jean Charcot à Saint-Malo - Approbation de l'avant-projet définitif**

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, Mme TOUTANT

**Absents et  
pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme MERCIER), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la

Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental des 17 juin 2016 et 14 décembre 2017 ;

## Expose :

La mission de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un nouveau foyer et de l'aménagement de la cour de récréation du collège Jean Charcot à Saint-Malo a été confiée à l'équipe OVERCODE (Mandataire) / LOCUSCAPE / ECB / ACOUSTIBEL. Le marché n° 2023 - 0336 a été notifié le 23 juin 2023.

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver l'avant-projet définitif réalisé par cette équipe.

Au vu des fortes contraintes de restructuration du bâtiment ancien, il a été décidé en concertation avec le collège de construire un nouveau foyer pour les élèves dans la cour de récréation. Cette opération est aussi l'occasion d'ajouter des sanitaires pour les élèves, d'agrandir les préaux et d'aménager la cour de récréation. Pour répondre aux besoins des agents, l'atelier de maintenance sera déplacé.

Le projet porte plus précisément sur :

- la construction d'un nouveau foyer pour les élèves : environ 120 m<sup>2</sup> ;
- le réaménagement et l'agrandissement des sanitaires existants : 130 m<sup>2</sup> ;
- la construction de nouveaux préaux : 210 m<sup>2</sup> ;
- l'aménagement de la cour de récréation : environ 3 000 m<sup>2</sup> ;
- l'aménagement de la cour d'honneur : 1 000 m<sup>2</sup> ;
- la création d'un nouvel atelier de maintenance à l'emplacement d'anciennes caves : environ 65 m<sup>2</sup> ;
- l'aménagement d'une salle numérique pour les agents du département : 15 m<sup>2</sup> ;
- la rénovation du gymnase : 125 m<sup>2</sup>.

Au stade avant-projet définitif, le maître d'œuvre estime le coût définitif des travaux à 1 645 000 euros HT, valeur mars 2023.

Cette estimation est supérieure à l'enveloppe prévisionnelle des travaux arrêtée au stade de la négociation du marché de maîtrise d'œuvre, à savoir 1 600 000 euros HT (valeur mars 2023). L'augmentation de l'enveloppe des travaux de 45 000 euros HT (+ 2,8 %) découle essentiellement des mises au point des matériaux avec l'architecte des Bâtiments de France et de l'impact sur les fondations suite au retour de l'étude de sol.

Il est également proposé d'intégrer aux études l'option relative à la récupération des eaux pluviales proposée par l'équipe de maîtrise d'œuvre d'un montant estimé à 38 000 euros HT.

A ce stade d'avant-projet définitif, la durée prévisible des travaux est de 14 mois (compris préparation, travaux et réception) pour une mise en service en septembre 2026.

Le coût des travaux ainsi que le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre seront actés par avenant n° 2 au marché 2023 - 0336 du 23 juin 2023 passé avec le groupement OVERCODE (Mandataire) / LOCUSCAPE / ECB / ACOUSTIBEL.

L'avenant n° 1 déjà notifié à l'équipe de maîtrise d'œuvre portait sur la rectification de données à l'acte d'engagement.

Une consultation en lots séparés sera lancée pour les marchés de travaux correspondants et l'autorisation de signer ces marchés fera l'objet d'un passage en Commission permanente.

### Décide :

- d'approuver l'avant-projet définitif et l'estimation définitive des travaux de construction d'un nouveau foyer et de l'aménagement de la cour de récréation du collège Jean Charcot à Saint-Malo, à hauteur de 1 645 000 euros hors taxes, soit 1 974 000 euros TTC (valeur mars 2023) ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à lancer la consultation des marchés de travaux en lots séparés.

### Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024  
ID : CP20242780

Pour extrait conforme